



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

8 juillet 2019
19 h 30



PAUL GERMAIN

pgermain@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



JOEY LECKMAN

District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN

District 2 : Secteurs des
Patriarches et Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN

District 3 : Secteurs Lesage
et Mozart
mmorin@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY

District 4 : Secteurs Shawbridge
et Montée Sainte-Thérèse
mguay@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



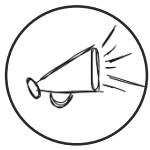
SARA DUPRAS

District 5 : Secteurs
des Chansonnières, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6305



PIERRE DAIGNEAULT

District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6306



PÉRIODE DE QUESTIONS

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier (nom et adresse);
- Vous devez vous adresser uniquement au maire;
- Vous devez vous adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou de propos diffamatoires;
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- Chaque intervenant bénéficie d'une période de cinq (5) minutes pour intervenir, après quoi le président de la séance peut mettre fin à cette intervention. L'intervenant pourra alors bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du règlement 751





VOTRE CONSEIL





2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 8 juillet 2019

Déboursés	
Numéro des chèques	Total des déboursés
49213 à 49465	1 995 822,82 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
57270 à 57505	406 294,68 \$





VOTRE CONSEIL





3.1 Dépôt du certificat du greffier suite à la tenue d'une procédure de registre – Règlement 763

Règlement 763 décrétant le versement d'une quote-part de la ville pour les travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de trottoirs, de bordures et d'éclairage dans le secteur du Vieux-Shawbridge, le tout dans le cadre d'une entente relative à des travaux municipaux avec le promoteur « Les Immeubles Marquis-Thibault Inc. » et autorisant un emprunt de 343 000 \$ nécessaire à cette fin

- Emprunt de 343 000 \$ sur une période de vingt ans

Registre pour le règlement 763	
Dates de tenue de registre :	2 et 3 juillet 2019
Nombre de personnes habiles à voter :	10 411
Nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire :	1 052
Nombre de signatures au registre :	0
Suivant la tenue du registre, le règlement 763 est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.	





GESTION RÉGLEMENTAIRE

3.2 Adoption – Adoption règlement 601-61 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Entreposage extérieur, bande tampon et enseigne commerciale)

1. Modifier les normes sur l'entreposage extérieur;
2. Modifier les dispositions concernant les aménagements en bordure des corridors paysagers; et
3. Modifier les normes de distance pour les enseignes commerciales.





GESTION RÉGLEMENTAIRE

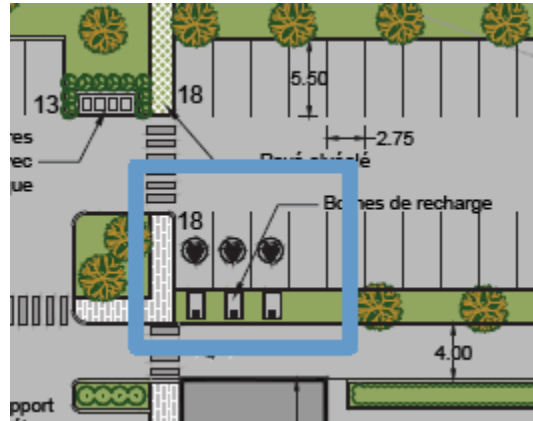
3.3 Adoption – Second projet de règlement 601-62 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Ajouts de certains usages de la classe « service pétrolier » zone C-278, intersection boulevard du Curé-Labelle et de la rue Mozart)

Sous réserve de modifications

Toit blanc et/ou vert



Bornes de recharge, incluant une de « Niveau III »



Distributeur de lave-glace



Pavé perméable de type « alvéolé »





GESTION RÉGLEMENTAIRE

3.3 Adoption – Second projet de règlement 601-62 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Ajouts de certains usages de la classe « service pétrolier » zone C-278, intersection boulevard du Curé-Labelle et de la rue Mozart)

Sous réserve de modifications





GESTION RÉGLEMENTAIRE

3.4 et 3.5 Avis de motion et adoption – Premier projet de règlement 601-63 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Autoriser certains usages de la classe d'usage C2 du groupe commerce (C) dans la zone C-405)





VOTRE CONSEIL





GESTION RÉGLEMENTAIRE

3.10 et 3.11 Avis de motion et présentation – Règlement 743-1 sur le traitement des élus municipaux (Ajout d'un comité et d'une commission rémunérés)

- Ajout du *Comité de pilotage sur le « Virage Vert »*
- Ajout de la *Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire*





GESTION RÉGLEMENTAIRE

3.12 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 754-1 modifiant le règlement numéro 754 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 814 000 \$

Travaux de réfection du barrage du lac St-François	
Estimation initiale :	131 000 \$
Estimation révisée :	945 000 \$
Différence :	814 000 \$





3.13 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 764 décrétant une dépense de 1 363 000 \$ et un emprunt de 1 363 000 \$ pour la mise à niveau d'infrastructures et d'équipements relatifs à l'aqueduc municipal existant et pour l'analyse de vulnérabilité des puits de captage d'eau souterraine de la Ville

Règlement 764	
Montant emprunté :	1 363 000 \$
Terme de l'emprunt :	20 ans





GESTION RÉGLEMENTAIRE

3.14 Adoption – Règlement 666-2 amendant le règlement 666 pour la création d'une réserve financière à la gestion du territoire (Modification des objectifs de la réserve)

Objectif de la réserve

La présente réserve est constituée afin de permettre au conseil municipal de financer la réalisation de dépenses d'immobilisation ou d'opération relatives au développement du territoire notamment, mais non limitativement, pour des travaux d'infrastructure et des services professionnels (ingénieurs, avocats, comptables, firme de communication, biologiste, arpenteur-géomètre, urbaniste, etc.) requis en raison du développement commercial, résidentiel, industriel ou institutionnel sur le territoire.

La présente réserve peut également permettre au conseil municipal de financer des frais et honoraires juridiques ou autres dans le cadre d'un litige entre un promoteur et la Ville.





GESTION RÈGLEMENTAIRE

3.15 Adoption – Règlement 766 établissant un programme d'aide financière à l'achat de couches et sous-vêtements de protection lavables

Article 2 – Clientèles admissibles

Toutes les personnes physiques domiciliées sur le territoire de la ville de Prévost sont admissibles à ce programme.

Sont également admissibles à ce programme :

- Les personnes morales ayant une place d'affaires sur le territoire de la ville de Prévost et dont l'activité principale est de type garderie, résidence pour personnes âgées ou en perte d'autonomie, privée ou publique
- Les garderies en milieu familial
- Résidences ou familles d'accueil référées par le CISSS ou les centres jeunesse.

Article 3 – Produits admissibles

Tous les types de couches, culottes d'entraînement à la propreté ou sous-vêtements de protection pour adultes ou enfants lavables, neufs ou usagés, sont admissibles à ce programme d'aide financière.

Les produits périphériques reliés à leur usage sont également admissibles, par exemple, de façon non limitative : inserts, couvre-couches, seau à couche, produits de nettoyage, etc.

Le matériel nécessaire à la confection de tels produits.

Le produit ou le matériel doit avoir été acquis dans les trois (3) mois précédant la demande.





GESTION RÉGLEMENTAIRE

3.16 Adoption – Règlement SQ-900-2010-18 amendant le règlement SQ-900-2010 « Stationnement et circulation », tel qu'amendé (Arrêts obligatoires, stationnements municipaux et stationnement dans les rues)

- Ajouts d'arrêts obligatoires à diverses intersections afin d'améliorer la sécurité à ces dernières
- Ajout et modification de l'interdiction de stationner sur deux (2) rues afin de faciliter la circulation sur ces dernières
- Identification des stationnements municipaux et encadrement du stationnement dans ces derniers
- Modification de la limite de vitesse sur certaines rues

Nom de la rue	Emplacement	Notes
Sainte-Thérèse, montée	De la limite avec la Ville de Saint-Jérôme jusqu'au chemin du Poète	Limite de 50 km/h
Sainte-Thérèse, montée	Du chemin du Poète jusqu'au viaduc de l'autoroute 15	Limite de 30 km/h





GESTION RÉGLEMENTAIRE

3.16 Adoption – Règlement SQ-900-2010-18 amendant le règlement SQ-900-2010 « Stationnement et circulation », tel qu'amendé (Arrêts obligatoires, stationnements municipaux et stationnement dans les rues)

Nom de la rue	Emplacement	Notes
Clos-des-Réas, rue du	Intersection rue du Clos-des-Ducs	
Clos-Fourtet, rue du	Intersection rue du Clos-du-Soleil	L'arrêt à l'intersection rue du Clos-Fourtet et rue du Clos-du-Roi sera retirée
Clos-Fourtet, rue du	Intersection rue du Clos-des-Mûres	
Curé-Papineau, rue	Intersection rue Bourque	
David, chemin	Intersection chemin du Lac-Renaud	
Philippe, rue	Intersection rue Alexandre	L'arrêt est présentement installé sur la rue Alexandre. Il est déplacé pour être sur la rue Philippe.
Principale, rue	Intersection rue Morin	Ajout d'un arrêt à cet intersection
Sainte-Thérèse, montée	Intersection rue de la Falaise	
Station, rue de la	Intersection chemin Félix-Leclerc	
Station, rue de la	Intersection montée Félix-Leclerc	





VOTRE CONSEIL





GESTION DES CONTRATS

5.2 Réfection de chaussées – Rues des Gaillards, Peupliers, Beauséjour et Forget – Appel d’offres public TP-SP-2019-50 – Octroi de contrat

Entrepreneurs	Montant avec taxes
Pavage Multipro Inc.	912 394,12 \$
LEGD Inc.	922 957,37 \$
Uniroc Construction Inc.	956 411,61 \$
Les Entreprises Claude Rodrigue Inc.	957 903,86 \$
Excapro Inc.	1 015 619,74 \$
Construction Bau-Val Inc.	1 107 000,86 \$





GESTION DES CONTRATS

5.3 Travaux de pavage rue Brosseau – Appel d'offres public TP-SP-2019-51 – Octroi de contrat

Entrepreneurs	Montant avec taxes
Pavage Multipro Inc.	1 058 466,87 \$
Les Entreprises Claude Rodrigue Inc.	1 251 122,89 \$
Uniroc Construction Inc.	1 299 505,75 \$
Charex Inc.	1 303 619,89 \$
LEGD Inc.	1 346 028,63 \$
Excapro Inc.	1 396 386,84 \$





GESTION DES CONTRATS

5.4 Travaux de réfection du ponton sur le chemin du Lac-Écho par insertion – Appel d'offres public TP-SP-02019-53 – Octroi de contrat

Entrepreneurs	Montant avec taxes
9161-4396 Québec Inc.	125 018,07 \$ *
Inter Chantiers Inc.	125 565,05 \$
Construction T.R.B. Inc.	169 625,80 \$
David Riddell Excavation	182 823,03 \$
Excapro Inc.	187 375,81 \$
* Soumission non conforme	





GESTION DES CONTRATS

5.5 Déneigement et sablage des trottoirs – Secteurs NORD et SUD – Appel d’offres public TP-SP-2019-58 – Octroi de contrats

Durée du contrat : 3 ans ferme

Entrepreneurs	Montant avec taxes Secteur Nord	Montant avec taxes Secteur Sud
9161-4396 Québec Inc.	132 337,38 \$	154 626,42 \$





GESTION DES CONTRATS

5.6 Services professionnels d'ingénierie – Analyse de vulnérabilité des puits de captage d'eau souterraine – Appel d'offres sur invitation ING-SI-2019-59

Firmes	Pointage	Montant avec taxes
Laforest Nova Aqua Inc.	25.530403	54 053,20 \$
Groupe Akifer Inc.	20.399692	63 236,25 \$





GESTION DES CONTRATS

5.7 Confection et entretien des patinoires – Secteurs NORD et SUD – Appel d’offres TP-SI-2019-67 – Octroi de contrat

Durée du contrat : 2 ans ferme

Entrepreneurs	Montant avec taxes Secteur Nord	Montant avec taxes Secteur Sud
Aménagement Pro Design	69 142,41 \$	50 211,89 \$





VOTRE CONSEIL





Demande refusée

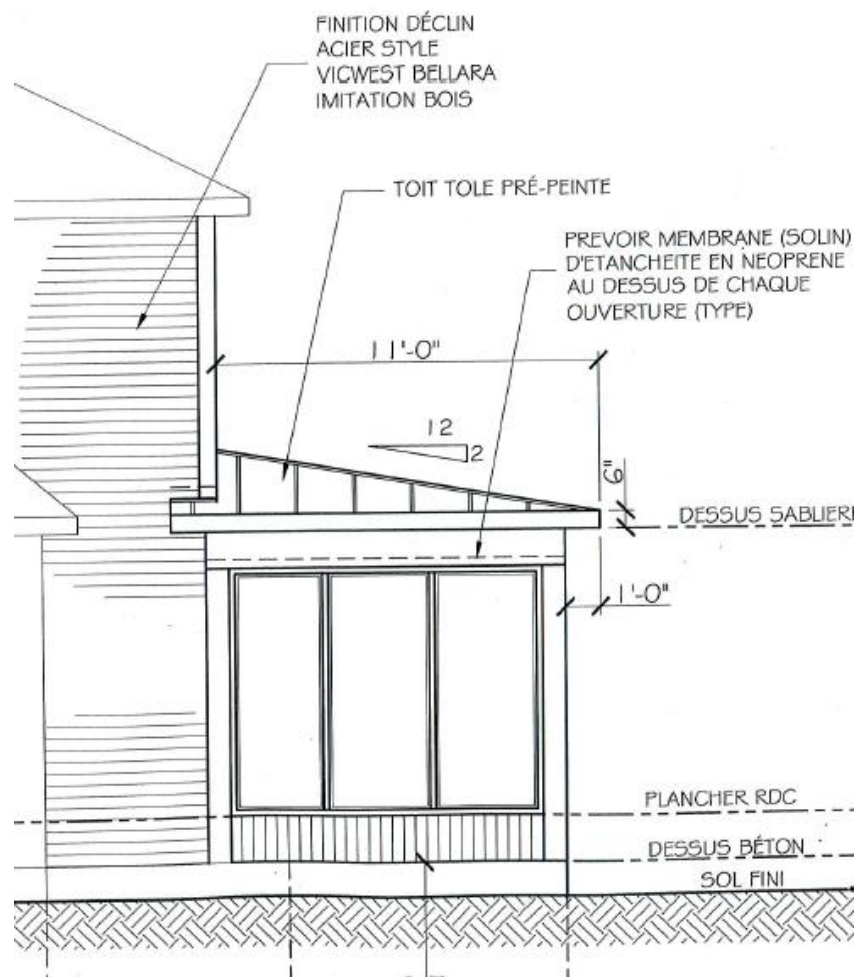
10.3 Demande de dérogation mineure – DDM 2019-0050 – 1254, rue des Moulins – Lot 2 531 909 – Zone H-308

Objet : Permettre l'élargissement de l'entrée charretière à 8,70 mètres plutôt que 6,00 mètres, tel que prescrit par la réglementation.





GESTION DE L'URBANISME



10.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2019-0042 – 1021, rue du Monarque – Zone H-407 – Corridor sonore de la route 117

Objet : Agrandissement de la résidence





10.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2019-0043 – 1161, rue du Clos-du-Soleil – Zone H-279 – Zone H-279 (Clos-du-Soleil)

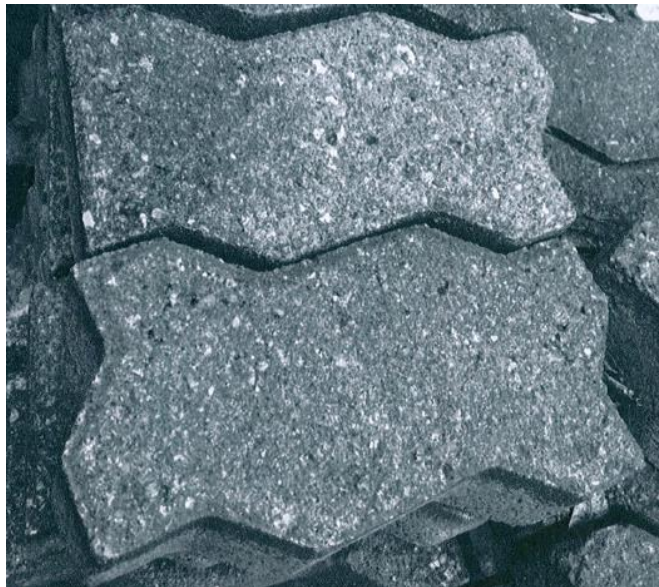
Objet : Piscine creusée et patio





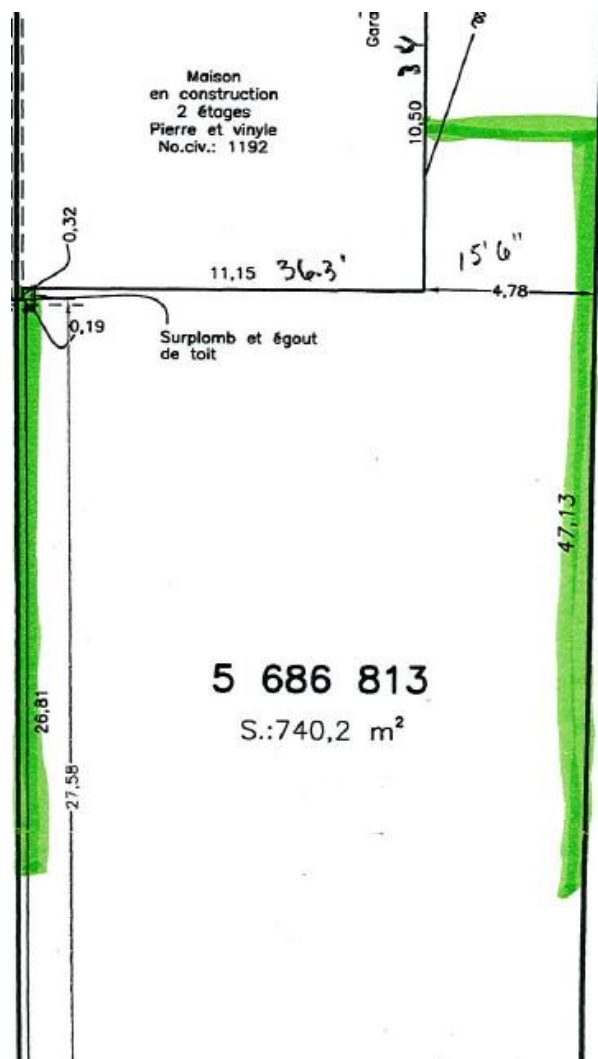
10.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2019-0044 – 1189, rue Principale – Zone H-225 – Secteur Vieux-Shawbridge

Objet : Pavage du stationnement et de l'allée piétonne





GESTION DE L'URBANISME



10.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2019-0045 – 1192, rue du Clos-du-Soleil – Zone H-279 – Zone H-279 (Clos-du-Soleil)

Objet : Galerie, patio et haie de cèdres

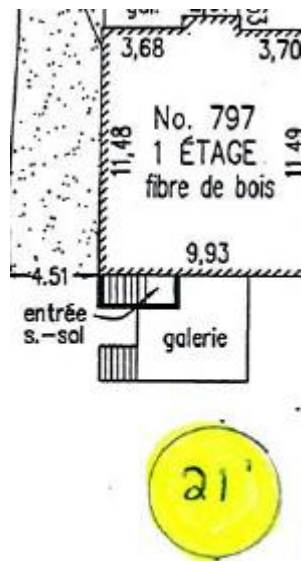




GESTION DE L'URBANISME

10.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2019-0047 – 797, rue Maple – Zone H-222 – Secteur Vieux- Shawbridge

Objet : Piscine hors-terre

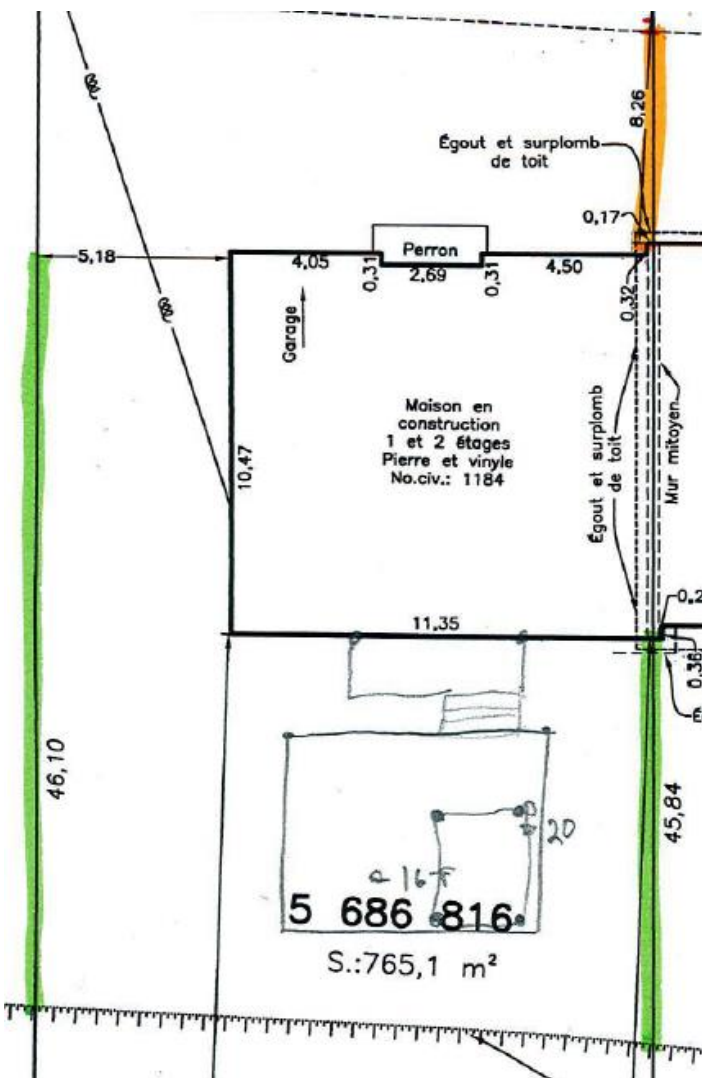




GESTION DE L'URBANISME

10.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2019-0048 – 1184, rue du Clos-du-Soleil – Zone H-279 – Zone H-279 (Clos-du-Soleil)

Objet : Patio, haie de cèdres, gazébo et mur de soutènement





10.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2019-0051 – 2518-2520, boulevard du Curé-Labelle – Zone C-421 – Corridor paysager de la route 117

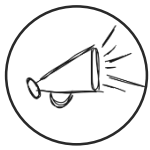
Objet : Construction d'un entrepôt





VOTRE CONSEIL





PÉRIODE DE QUESTIONS

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier (nom et adresse);
- Vous devez vous adresser uniquement au maire;
- Vous devez vous adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou de propos diffamatoires;
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- Chaque intervenant bénéficie d'une période de cinq (5) minutes pour intervenir, après quoi le président de la séance peut mettre fin à cette intervention. L'intervenant pourra alors bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du règlement 751





PROCHAINE SÉANCE

19 août 2019
19 h 30

SUIVEZ-NOUS :



WWW.VILLE.PREVOST.QC.CA

